

Titre: « Votre enfant est malade et vous aviez réservé son repas. »

Rappel de la procédure :

En cas d'absence de l'enfant pour MALADIE, les parents doivent avertir **avant 8h30** :

- soit la responsable restauration du Pôle Enfance au 06.43.47.11.72
- soit le Pôle Enfance au 02.40.42.34.45 ou par mail : aps-alsh@missilac.fr

Indiquer le nombre de jours d'absence ou signaler à nouveau les jours suivants lorsque votre enfant est de nouveau absent.